

GÉNÉRALITÉS

Les plantations d'arbres, ajout de terre et circulations de véhicules sont interdits sur le système d'épuration dispersion.

LES PROBLÈMES D'ODEURS

Vous venez de réhabiliter votre assainissement individuel et des problèmes d'odeurs sont apparus.

❖ *LES PROBLÈMES D'ODEURS EXTERIEURES :*

Les changements de temps peuvent amener des petites odeurs extérieures, il s'agit d'un phénomène normal qui ne peut être évité.

Par contre si des odeurs extérieures désagréables persistent à longueur de journée nous vous conseillons tout d'abord de vérifier que la ventilation secondaire (**prise de l'évent après la fosse toutes eaux**) est montée le plus haut possible, l'idéal étant une montée au faitage de l'habitation.

❖ *LES PROBLÈMES D'ODEURS INTERIEURES :*

Il faut d'abord cibler la pièce où se trouve le problème.

1 – Vérifier qu'une ventilation primaire est présente sur la colonne d'évacuation des eaux vannes.

2- Vérifier que toutes vos évacuations sont équipées de siphon ou col de cygne notamment les évacuations de lave linge et lave vaisselle.

3- Si votre salle de bain ou cabinet de WC dispose d'un bidet ou lave main non utilisé, penser à faire couler de l'eau de temps en temps afin de ne pas laisser sécher les siphons et provoquer des remontées d'odeurs.

4- Les cabines de douche préfabriquées sur lesquelles les siphons sont insuffisants, trop plats, peuvent se désiphonner et laisser entrer les mauvaises odeurs.

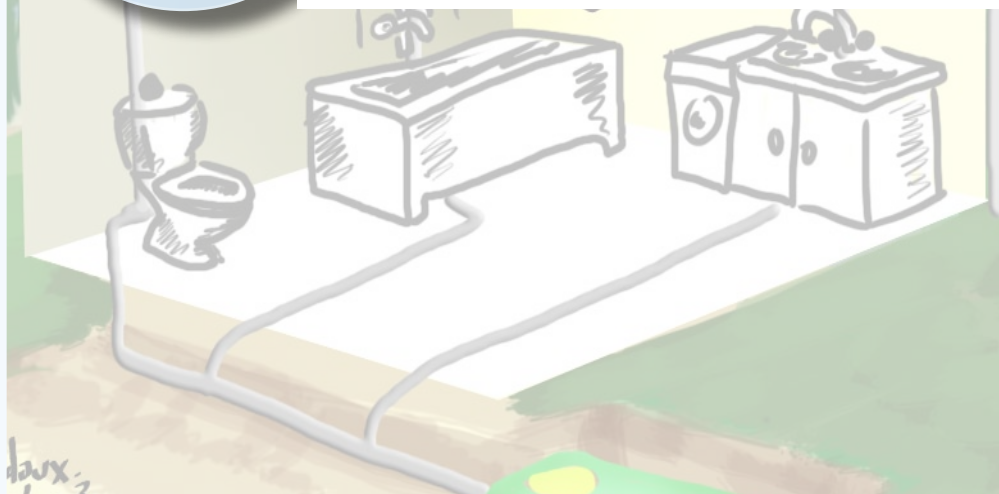
5- Vérifier dans vos lingerie, débarras, s'il existe des regards d'évacuations au sol, ceux-ci doivent être munis de siphon de sol.

Suite à ces instructions, si les problèmes d'odeurs intérieures persistent, il peut aussi être possible que des tuyaux d'évacuations soient mal collés ou cassés derrière le placoplâtre.

La Technicienne Assistante Conseil, Melle BOURGEOIS Annabelle, reste à votre disposition pour toutes informations supplémentaires.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

FICHE D'ENTRETIEN



Nous contacter

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURGTHEROULDE

SPANC

Place Jacques Rafin

27520 BOURGTHEROULDE INFREVILLE



Téléphone : 02.35.87.02.52

Fax : 02.35.87.02.82

Melle BOURGEOIS : 06.07.05.84.60

Email : spanc@cc-bourgtheroulde.fr



RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DE VOTRE INSTALLATION ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Une installation d'assainissement individuel n'exige pas de modifications de vos habitudes.

REJETS DOMESTIQUES

Une utilisation **normale** des produits ménagers ne perturbe pas le fonctionnement de la fosse septique ou fosse toutes eaux. Les produits bactéricides (produits chlorés, eau de javel ..) doivent être utilisés en quantités raisonnables pour ne pas nuire au fonctionnement bactériologique de la fosse.

On veillera tout de même à utiliser du papier toilette simple ou double plis qui se dégrade plus rapidement que ceux de qualités supérieures.

⇒ **Les tampons, serviettes hygiéniques et lingettes pour bébé dites biodégradables sont formellement proscrits.**

⇒ **Les eaux pluviales, de toiture, de descente de garage, de vidange de piscine, les graisses et les huiles (huile de vidange, huile de friteuse, ...), les médicaments, les produits chimiques (acide, soude, ...), les rejets de peintures, solvants et essences SONT INTERDITS D'ÉCOULEMENT DANS LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT.**

ENTRETIEN DES OUVRAGES

◇ **LE RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES VERS LA FOSSE :**
1 à 2 fois par an, il est conseillé de nettoyer ces canalisations au moyen d'un jet d'eau du robinet ou d'un nettoyeur haute pression afin d'éviter toutes stagnations.

Lorsque les tuyaux d'évacuations eaux usées entre l'habitation et la fosse toutes eaux sont de longueurs importantes, il est conseillé :

- de mettre en place des regards de visite pour déboucher si nécessaire.
- de ne pas mettre en place des réservoirs dits « économiques 3 L » sur vos WC afin d'éviter la stagnation de matières dans les tuyaux et créer ainsi un bouchon.

◇ **FOSSE SEPTIQUE OU FOSSE TOUTES EAUX :**
Elle doit être vidangée environ tous les 4 ans par une personne ou une entreprise agréée (un bon d'élimination des boues doit être demandé au vidangeur car celui-ci vous sera réclamé lors des contrôles de fonctionnement de votre installation).

LES PRODUITS ACTIVATEURS DE FOSSE SONT INUTILES.

Une utilisation journalière de l'ouvrage ne nécessite pas d'ajout d'activateurs, sauf en cas de prises régulières de médicaments antibiotiques, ou lorsqu'il s'agit d'une résidence secondaire pour réactiver les bactéries.

◇ **PREFILTRE :**
Il existe 3 types de préfiltres.

- Le préfiltre à Pouzzolane : la pouzzolane doit être nettoyée 1 à 2 fois par an et doit être changée à chaque vidange (tous les 4 ans).
- Le préfiltre à Caissette : Il s'agit d'une caissette plastique composée d'alvéoles en forme de « nids d'abeilles ». Le bac plastique et la caissette doivent être nettoyés à l'eau du robinet 1 à 2 fois par an.
- Le préfiltre avec boules plastiques : Il s'agit d'un filet dans lequel sont enfermées des boules plastiques alvéolées. Ce filet doit être nettoyé 1 à 2 fois par an.

⇒ **Un entretien régulier du préfiltre est important puisqu'il permet de retenir les fines particules ainsi que les éventuels dépôts de boues en direction du drainage. Cela permet à votre assainissement individuel d'avoir une durée de vie plus longue.**

◇ **BAC DEGRAISSEUR :**
Celui-ci doit être nettoyé tous les 3 mois (retirer les graisses flottantes sur le dessus du niveau d'eau) et vidangé tous les 6 mois.

◇ **POSTE DE RELEVAGE :**
Lorsqu'un poste de relevage a été nécessaire, quelques règles sont à respecter pour prolonger la durée de vie de la pompe.

- Une fois par an minimum, la pompe et son contenant (corps de pompe, chaîne, barre de guidage, poires de niveaux) doivent être nettoyés à l'eau du robinet et le fonctionnement de son système d'aspiration doit être vérifié.

- Si le système dispose d'une alarme en cas de panne, il est conseillé, une fois par an, de vérifier son fonctionnement, tout simplement en attrapant le flotteur d'alarme et en le maintenant à l'envers. L'alarme doit alors se déclencher. Si tel n'est pas le cas, vérifiez que les piles présentes dans le boîtier alarme de votre habitation ne sont pas usées.

LE CHANGEMENT D'UNE POMPE EN PANNE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE.

◇ **LE REGARD REPARTITEUR DU DRAINAGE :**
Une fois par an, il est conseillé de retirer les éventuels dépôts présents et de nettoyer les dépôts de drainage à l'aide d'un jet d'eau du robinet ou d'un nettoyeur haute pression.